

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article : 9, point 6

Déposée par Madame ou Monsieur : Représentants de l'Assemblée de la République - Portugal

- **Membre:** Alberto Costa, Maria Eduarda Azevedo

- **Suppléant:** Guilherme d'Oliveira Martins, António Nazaré Pereira

Article 9

Principes fondamentaux

3. L'Union respecte l'identité nationale de ses États membres liée à leur structure fondamentale et aux fonctions essentielles d'un État, et notamment sa structure politique et **son droit constitutionnel**, y compris l'organisation des pouvoirs publics au niveau national, régional et local.